

PAR PHILIPPE BOURCIER DE CARBON (61)



cofondateur  
de l'Alliance  
internationale pour  
la reconnaissance  
des apports de Maurice  
Allais en physique  
et en économie  
(AIRAMA)

## Efficacité et justice sociale selon Maurice Allais

Maurice Allais occupe une place singulière au sein de l'école des économistes libéraux par son constant souci d'analyser les effets de celle-ci sur la répartition des revenus et des richesses. Il démontre que seules la liberté d'entreprendre et la liberté d'accès aux marchés peuvent réaliser ou approcher l'efficacité économique optimale dans l'allocation des ressources. Il souligne la nécessité absolue de préserver la justice sociale, en particulier par une fiscalité refondée.

■ Considérant qu'un État impartial constituait le garant en dernier ressort du *bien commun* des sociétés et de leur pérennité, les réflexions de Maurice Allais étaient guidées par le souci de tarir les revenus « indus » qui ne provenaient pas de réels services économiques apportés à la collectivité, en éliminant fiscalement les situations de rentes.

Il propose tout particulièrement de rétrocéder à l'État la rente annuelle de la création de monnaie *ex nihilo* engendrée par le système du crédit pratiqué par le secteur bancaire et financier actuel.

### Réformer le système bancaire et financier

Maurice Allais propose, en préalable à toute refonte de la fiscalité, la réforme du système bancaire et financier. Cette réforme doit s'appuyer sur deux principes.

La création monétaire doit relever de l'État et de l'État seul. Toute création monétaire autre que la monnaie de base par la banque centrale indépendante des gouvernements doit être rendue impossible, de manière que disparaissent les « faux droits » résultant actuellement de la création monétaire bancaire. Tout financement d'investissement à un terme donné doit être assuré par des emprunts à des termes plus longs, ou tout au moins de même terme.

### REPÈRES

Maurice Allais (31), disparu en 2010, est le seul économiste français titulaire du prix Nobel de sciences économiques. Il lui a été décerné en 1988 pour « ses contributions à la théorie des marchés et à l'utilisation efficace des ressources ». Cet esprit encyclopédique et rigoureux est également reconnu pour avoir offert une refonte cohérente des principaux pans de la théorie économique, de la théorie de l'équilibre, des marchés et de l'intérêt, à la théorie de la monnaie et des anticipations.

### Banques de dépôts, de prêt et d'affaires

Les principes de la réforme du système du crédit que propose Allais peuvent donc se résumer comme il l'écrit lui-même : « Cette double condition implique une modification profonde des structures bancaires et financières reposant sur la dissociation totale des activités bancaires telles qu'elles se constatent aujourd'hui, et leur attribution selon trois catégories d'établissements distincts et indépendants : des *banques de dépôts* assurant seulement, à l'exclusion de toute opération de prêt, les encaissements et les paiements, et la garde des dépôts de leurs clients, les frais correspondants étant facturés à ces derniers, et les comptes des clients ne pouvant comporter aucun découvert ; des *banques de prêt* empruntant à des termes donnés et prêtant les fonds empruntés à des termes plus courts, le montant global des prêts ne pouvant excéder le montant global des fonds empruntés ; des *banques d'affaires* empruntant directement auprès du public, ou aux banques de prêt et investissant les fonds empruntés dans les entreprises.

« Dans son principe, une telle réforme rendrait impossible la création monétaire et de pouvoir d'achat *ex nihilo* par le système bancaire, ainsi que l'emprunt à court terme pour financer des prêts de terme plus long.

La création  
monétaire  
doit relever  
de l'État et  
de l'État seul

## Les sept principes de la fiscalité

Principe *individualiste* : l'impôt ne doit pas rechercher l'égalité des conditions, mais celle des chances.

Principe de *non-discrimination* : l'impôt doit être établi suivant des règles qui soient les mêmes pour tous.

Principe d'*impersonnalité* : l'impôt ne doit pas impliquer des recherches inquisitoriales sur les personnes.

Principe de *neutralité et d'efficacité économiques* : l'impôt ne doit pas pénaliser les choix les plus efficaces pour l'économie. Les entreprises en perte devraient être pénalisées, et non celles qui font des bénéfices.

Principe de *légitimité* : l'impôt doit frapper autant que possible les revenus « non gagnés » qui ne correspondent pas à un service effectivement rendu tels, par exemple, ceux provenant de l'appropriation des plus-values foncières résultant de la croissance démographique.

Principe d'*exclusion d'une double imposition* : un revenu ou un bien ne saurait être taxé plusieurs fois.

Principe de *non-arbitraire et de transparence* : le système fiscal doit répondre à des principes simples et peu coûteux d'application.

Elle ne permettrait que des prêts de maturité plus courte que celle correspondant aux fonds empruntés. Les banques de prêt et les banques d'affaires serviraient d'intermédiaires entre les épargnants et les emprunteurs. Elles seraient soumises à une obligation impérative : emprunter à long terme pour prêter à plus court terme, à l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui.»

### Une condition de survie

« Une telle organisation du système bancaire et financier permettrait la réalisation simultanée de six conditions tout à fait fondamentales :

- l'impossibilité de toute création monétaire en dehors de celle de la monnaie de base par les autorités monétaires indépendantes des gouvernements ;

- la suppression de tout déséquilibre résultant du financement d'investissements à long terme à partir d'emprunts à court ou à moyen terme ;
- l'expansion de la masse monétaire globale, constituée uniquement par la monnaie de base, au taux souhaité par les autorités monétaires indépendantes des gouvernements ;

- une réduction majeure, sinon totale, de l'amplitude des fluctuations conjoncturelles ;
- l'attribution à l'État des gains provenant de la création monétaire, et l'allègement en conséquence des impôts actuels ;

- un contrôle aisé par l'opinion publique et par le Parlement de la création monétaire et de ses implications. « Cette réforme apparaît comme une condition nécessaire de survie d'une économie décentralisée et de son efficacité. » Dès lors, la fiscalité doit être refondée en considérant que les impôts payés par les ménages et les entreprises sont « la rémunération des services de toutes sortes que leur rend l'État et qu'il est seul à même de leur rendre ».

### Une fiscalité tripolaire

Allais propose la suppression totale des impôts actuels sur les revenus des personnes physiques, sur les entreprises, sur les successions et donations, comme sur le patrimoine et les

plus-values. On les remplacerait par une fiscalité tripolaire répondant aux « sept principes » (voir encadré ci-dessus).

Peu vulnérable à la fraude, elle se prêterait à un contrôle facile du Parlement.

Il propose donc une taxe annuelle de l'ordre de 2% sur les *seuls biens physiques*, à l'exclusion des créances, actions et obligations notamment, à l'exclusion de toute double imposition et de toute exemption.

Il propose aussi l'attribution à l'État, et à l'*État seul, des profits provenant actuellement de l'augmentation de la masse monétaire* par la création des moyens de paiement issus du mécanisme actuel du crédit, selon les principes de la réforme proposée (de l'ordre de 4% à 5% du revenu national en régime de croissance de 4% et d'inflation de 2%).

Allais propose enfin *une taxe générale sur les biens de consommation de taux uniforme* pour assurer les dépenses publiques non couvertes par les deux postes précédents. Il précise que, « contrairement à ce que l'on pourrait penser, les charges correspondant à l'impôt proposé sur le capital ne différeraient que d'un quart environ de celles qui le grèvent déjà en réalité dans le système actuel ».

### Des ordres de grandeur réalistes

Allais chiffre avec réalisme les ordres de grandeur de ses réformes, et prend bien soin de présenter le catalogue des principales objections qui leur ont été opposées pour les réfuter une à une. Il démontre comment cette double réforme constituerait un puissant stimulant au retour de la croissance économique en mobilisant les initiatives économiquement les plus efficaces, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère de prospérité et de justice.

Par une double réforme du crédit et de la fiscalité répondant aux principes clairement énoncés ici, la France offrirait au monde un exemple libérateur d'une puissance irrésistible face aux oppressions qui semblent vouloir aujourd'hui effrontément s'affranchir de tout contrôle des peuples, dans une dangereuse *hubrys*. ■

L'impôt doit être établi suivant des règles qui soient les mêmes pour tous

# La **J**une **Rouge**

et la

REVUE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE



## polytechnique



DOSSIER

## FISCALITÉ

## LES NOUVELLES FORMULES

→ La TVA, leçons d'une révolution

→ Bien combiner capital et travail

→ Pour un impôt français compétitif

FOCUS

X-PHILO : LA SAGESSE À LA PORTÉE DE TOUS

# Sommaire

août-septembre 2013 – n° 687

GRAND ANGLE

- 7 > Éditorial  
Un nouveau Président, une nouvelle direction pour l'École  
par Laurent Billès-Garabédian (83)

## Fiscalité : les nouvelles formules

- 8 > Introduction – Une fiscalité innovante pour mieux innover  
par Philippe Laurier
- 9 > Résumé des articles
- 10 > Rente du contribuable *versus* rente sans contribuable  
par Philippe Laurier
- 13 > Les leçons d'une révolution, la TVA, taxe à la valeur ajoutée  
par Jean Meilhaud
- 16 > Efficacité et justice sociale selon Maurice Allais  
par Philippe Bourcier de Carbon (61)
- 18 > La Contribution sociale sur la valeur ajoutée se heurte à des difficultés pratiques  
par Gérard Lafay
- 20 > Bien combiner travail et capital  
par Jean Peyrelevade (58)
- 23 > Pour un impôt à taux unique et néanmoins équitable  
par Jean-Marie Cour (56)
- 26 > De la R&D à l'innovation : perspectives d'avenir pour la recherche  
par Estelle Joan et Valérie Marillat
- 28 > La fiscalité écologique doit conserver le souci de la justice sociale  
par Alain Lipietz (66)
- 30 > Pour un impôt français compétitif  
par Michel Cicurel
- 32 > Ne plus démotiver les inventeurs  
par Georges de Monestrol (54) et Jean-Marc Dubrunfaut (86)
- 35 > Économie et fiscalité  
par Jacques Lesourne (48)
- 38 > Un geste vers les créateurs innovants et leurs investisseurs  
par Jacques-Charles Flandin (59)

## EXPRESSIONS

### VIE DE L'ÉCOLE

- 40 > Jacques Biot (71), président de l'École polytechnique  
« Inscire la Devise dans le XXI<sup>e</sup> siècle »  
propos recueillis par Samantha Gaudfrin
- 42 > X-Forum, un événement à ne pas manquer  
par Thomas Trinelle (2011)

### VIE DES PROMOS

- 44 > La « folle journée » des promos en 3  
par Hubert Lévy-Lambert (53)

### PORTRAIT

- 49 > Les 36 numéros de Christian Marbach  
par Jean-Marc Chabanas (58)

### LIBRES PROPOS

- 50 > La leçon des champions cachés allemands  
par Hermann Simon et Stéphan Guinchard (94)
- 52 > Après Fukushima : comment communiquer sur le nucléaire ?  
par Valérie Faudon (84)

### INNOVATION

- 54 > Le projet « Poisson-Pilote »  
par Antoine Delafargue (2000) et Michael de Lagarde (2000)

### SCIENCES

- 56 > Même l'excellence est relative – L'exemple du monde vivant  
par Georges Chapouthier

### IN MEMORIAM

- 59 > Michel Amilhat (58) – Un passionné du service public  
par Philippe Fleury (59)

### FORUM SOCIAL

- 60 > La Télé-université du Québec  
par Louise Bertrand

## ARTS, LETTRES ET SCIENCES

- 62 > Musique en images par Marc Darmon (83)  
Bridge par Gaston Méjane (62)
- 63 > Discographie par Jean Salmona (56)  
Récréations scientifiques par Jean Moreau de Saint-Martin (56)
- 65 > Livres

## Focus

### X-Philo : la sagesse à la portée de tous

- 70 > Jean-Pierre Bessis (80), président du groupe X-Philosophie  
« Les polytechniciens ont des choses à dire »  
propos recueillis par Jean-Marc Chabanas (58)

- 73 > Dossier spécial réalisé par FFE  
pour le service commercial de *La Jaune et la Rouge*

# J une Rouge

polytechnique

Revue mensuelle de  
l'Association des anciens élèves et diplômés  
de l'École polytechnique

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**  
Laurent BILLES-CARABÉDIAN (83)

**RÉDACTION EN CHEF :**  
Jean-Marc CHABANAS (58), Hubert JACQUET (64)

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :**  
Anne-Béatrice MULLER

**ASSISTANTE :** Françoise BOURRIGAU

**CORRECTRICE :** Catherine AUGÉ

**ÉDITEUR :**

Association des anciens élèves et diplômés  
de l'École polytechnique  
5, rue Descartes, 75005 Paris  
Tél. : 01 56 81 11 00  
Courriel : info@ax.polytechnique.org  
Fax : 01 56 81 11 01

**COMITÉ ÉDITORIAL :**

Michel BERRY (63), président,  
Christian MARBACH (56), président d'honneur,  
Pierre LASZLO, Philippe LAURIER (E.P.),  
Denys ROBERT (E.P.),  
Anne TROTOUX-COPPERMANN (E.P.),  
Maurice BERNARD (48), Serge RAFFET (50),  
Jean DUQUESNE (52), Michel HENRY (53),  
Charles-Henri PIN (56), Jacques-Charles FLANDIN (59),  
François Xavier MARTIN (63), Gérard BLANC (68),  
Jérôme DUPONT de DINECHIN (84)  
Jean-Philippe PAPILLON (90)

**RÉDACTION DE LA JAUNE ET LA ROUGE :**

5, rue Descartes, 75005 Paris  
Tél. : 01 56 81 11 13  
Courriel : jaune-rouge@ax.polytechnique.org

**WEBMESTRE :** Jean-Pierre HENRY (64)  
webmestre@lajauneetlarouge.com

**ABONNEMENTS, ANNUAIRE, COTISATIONS :**

Tél. : 01 56 81 11 15 ou 01 56 81 11 05  
annuaire@ax.polytechnique.org

**TARIFS 2013 :**

Prix du numéro : 8 euros  
Abonnement (10 numéros par an) :  
voir bulletin en page 25

**ANNONCES IMMOBILIÈRES :**

Tél. : 01 56 81 11 11 – Fax : 01 56 81 11 01

**BUREAU DES CARRIÈRES :**

Tél. : 01 56 81 11 14 – Fax : 01 56 81 11 03

**PUBLICITÉ : FFE,**

15, rue des Sablons – 75116 Paris  
Tél. : 01 53 36 20 40



**CONCEPTION, RÉALISATION : KEY GRAPHIC**

**IMPRESSION : GROUPE MAURY IMPRIMEUR**

**COMMISSION PARITAIRE n° 0114 G 84221**

**ISSN n° 0021-5554**

**TIRAGE : 8 500 exemplaires**

**N° 687 – AOÛT-SEPTEMBRE 2013**

**PHOTO DE COUVERTURE**

**FACTURES ET FEUILLES D'IMPOSITION**

© DR

PAGE 103

# J une Rouge

polytechnique

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil d'administration du 18 avril 2013

Le Conseil d'administration de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique a réuni ses membres le 18 avril 2013 à 18 heures, au siège de l'Association, 5 rue Descartes, 75005 Paris. Le procès-verbal de la réunion est en annexe.

**Présence :** Laurent Billes-Carabédian (83), Jean-Marc Chabanas (58), Hubert Jacquet (64), Anne-Béatrice Muller, Françoise Bourrigault, Catherine Augé, Michel Berry (63), Christian Marbach (56), Pierre Laszlo, Philippe Laurier (E.P.), Denys Robert (E.P.), Anne Trotoux-Coppermann (E.P.), Maurice Bernard (48), Serge Raffet (50), Jean Duquesne (52), Michel Henry (53), Charles-Henri Pin (56), Jacques-Charles Flandin (59), François Xavier Martin (63), Gérard Blanc (68), Jérôme Dupont de Dinechin (84), Jean-Philippe Papillon (90).

**Absence :** Jean-Pierre Henry (64).

**Ordre du jour :**

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2012.
2. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
3. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
4. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
5. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
6. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
7. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
8. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
9. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
10. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
11. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
12. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
13. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
14. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
15. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
16. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
17. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
18. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
19. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
20. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
21. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
22. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
23. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
24. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
25. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
26. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
27. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
28. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
29. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
30. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
31. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
32. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
33. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
34. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
35. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
36. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
37. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
38. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
39. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
40. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
41. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
42. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
43. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
44. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
45. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
46. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
47. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
48. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
49. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
50. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
51. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
52. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
53. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
54. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
55. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
56. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
57. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
58. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
59. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
60. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
61. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
62. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
63. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
64. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
65. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
66. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
67. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
68. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
69. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
70. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
71. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
72. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
73. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
74. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
75. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
76. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
77. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
78. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
79. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
80. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
81. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
82. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
83. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
84. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
85. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
86. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
87. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
88. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
89. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.
90. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012.

# Fiscalité : les nouvelles formules

DOSSIER COORDONNÉ PAR PHILIPPE LAURIER

## Rente du contribuable versus rente sans contribuable par Philippe Laurier p. 10

Les politiques fiscales visent le plus souvent à traquer les «rentes du contribuable», c'est-à-dire les recettes potentielles supplémentaires. Une autre voie pourrait être de taxer les rentes économiques de façon à se rapprocher d'un état d'économie parfaite, ce qui permettrait de ne pas taxer les acteurs économiques, particuliers ou entreprises.

## Les leçons d'une révolution, la TVA, taxe à la valeur ajoutée par Jean Meilhaud p. 13

La TVA s'est imposée en Europe. Elle est en vigueur dans plus de 150 pays, les États-Unis constituant l'exception. La neutralité de la TVA est aujourd'hui remise en cause. C'est un impôt trop commode, mais qui a appris aux Français à respecter une discipline fiscale.

## Efficacité économique et justice sociale selon Maurice Allais par Philippe Bourcier de Carbon (61) p. 16

Maurice Allais occupe une place singulière au sein de l'école des économistes libéraux par son constant souci d'analyser les effets de celle-ci sur la répartition des revenus et des richesses. Il démontre que seules la liberté d'entreprendre et la liberté d'accès aux marchés peuvent réaliser ou approcher l'efficacité économique optimale dans l'allocation des ressources.

## La Contribution sociale sur la valeur ajoutée se heurte à des difficultés pratiques par Gérard Lafay p. 18

La Contribution sociale sur la valeur ajoutée simplifierait considérablement le système de taxation actuel. Mais l'application concrète se heurte à des difficultés pratiques et pourrait entraîner une hausse des produits importés et des fraudes aux frontières. Une mesure aussi révolutionnaire ne peut être affichée que comme un objectif à atteindre graduellement.

## Bien combiner travail et capital par Jean Peyrelevade (58) p. 20

Le premier impératif de la fiscalité est de prendre de bonnes décisions au regard de la croissance et de l'emploi. Au niveau des entreprises, la bonne politique est de réduire les charges. Au niveau des ménages, il faut favoriser l'épargne entrepreneuriale qui s'investit sur la longue durée dans la création et le développement d'entreprises.

## Pour un impôt à taux unique et néanmoins équitable par Jean-Marie Cour (56) p. 23

Partant d'une réflexion sur les déterminants de la distribution des revenus, cet article propose un nouveau mode d'imposition à la fois logique, simple et équitable.

## De la R & D à l'innovation : perspectives d'avenir pour la recherche par Estelle Joan et Valérie Marillat p. 26

Deux dispositifs vont désormais cohabiter, l'un portant sur les dépenses de R & D, l'autre sur les dépenses d'innovation. La distinction devient alors essentielle, et il sera nécessaire de bien faire la différence pour déclarer correctement les efforts de votre entreprise.

## La fiscalité écologique doit conserver le souci de la justice sociale par Alain Lipietz (66) p. 28

La crise à laquelle nous sommes confrontés résulte à la fois de problèmes de répartition des revenus et de problèmes de nature écologique. D'un point de vue fiscal, il faut «internationaliser» les contraintes écologiques dans le système des prix via la fiscalité écologique.

## Pour un impôt français compétitif par Michel Cisurel p. 30

La compétitivité française s'est gravement dégradée depuis le début du siècle. Un impôt compétitif peut renverser la tendance. Il faut transférer la fiscalité du capital vers la consommation et diriger l'épargne vers l'entreprise.

## Ne plus démotiver les inventeurs par Georges de Monestrol (54) et Jean-Marc Dubrunfaut (86) p. 32

Après avoir été la patrie incontestée de l'invention, la France ne cesse de reculer dans les palmarès mondiaux du nombre de brevets. Paradoxe : pour aider l'invention, l'État fait de vrais efforts mais il les gâche avec une fiscalité complexe.

## Économie et fiscalité par Jacques Lesourne (48) p. 35

La France a une chance. Si les agences de notation n'ont pas été plus sévères avec elle, c'est qu'il existe dans notre pays une structure solide permettant que l'impôt rentre convenablement. Cela malgré les deux problèmes que sont l'évasion fiscale classique et le travail au noir. Pourtant, le délai de deux ans fixé par Bruxelles sera court pour mener les réformes suffisantes.

## Un geste vers les créateurs innovants et leurs investisseurs par Jacques-Charles Flandin (59) p. 38

En octobre dernier, le gouvernement a décidé que les plus-values entreraient dans la base imposable à l'impôt sur le revenu, qu'il s'agisse du fondateur ou des investisseurs, pénalisant en particulier les investisseurs minoritaires. De nouvelles mesures, fruits des récentes assises du partenariat, devraient s'appliquer à la prochaine loi de finances et faciliter à nouveau l'aide aux entreprises innovantes. ■